



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Conservatoire national des arts et metiers

Question écrite n° 65720

### Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement en ce qui concerne la situation du Conservatoire national des arts et metiers au moment ou il semble qu'il soit de plus en plus fait reference a la mise en place d'un systeme d'enseignement unifie reposant sur les seules universites et au moment meme ou l'on fait etat de reformes visant a demembrer, d'une part, les classes preparatoires aux grandes ecoles, mais egalement les statuts particuliers des enseignants du CNAM. Dans le cas du CNAM, une telle politique aboutirait a faire de cet etablissement une nouvelle universite parisienne, a supprimer le reseau et a rattacher les centres associes aux universites de province, alors meme que ceux-ci sont des centres de contact permanent des forces vives regionales, economiques, industrielles et educatives auxquelles par ailleurs les collectivites locales sont tres attachees.

### Texte de la réponse

Reponse. - Aucune modification des missions et du statut du Conservatoire national des arts et metiers n'est envisagee. Le contrat quadriennal de developpement entre l'Etat et cet etablissement, qui est actuellement en cours de negociation, a pour objectif d'aider le CNAM a mieux accueillir et former ses differents publics, organiser et developper son reseau de centres associes et moderniser sa gestion. L'Etat soutient donc activement le Conservatoire national des arts et metiers aussi bien dans son action traditionnelle de formation continue que dans ses activites nouvelles de formation d'ingenieurs (programme Ingenieurs 2000 notamment).

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65720

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 1992, page 5706